



Donner des cours particuliers chez soi

Par **PIANELLI**, le **09/01/2010** à **18:31**

Bonjour,

Peut-on donner des cours particuliers rémunérés chez soi (élèves d'âge élémentaire) quand on occupe un appartement dans une école? Je précise que je verse mensuellement un loyer et que je m'acquitte des charges inhérentes à l'occupation d'un appartement (loyer, eau, chauffage et garage à la perception de ma commune de résidence;gaz, électricité et téléphone aux prestataires concernés). D'avance, merci pour la réponse que vous apporterez à cette question.

Cordialement.